MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS 157 rue de Chatillon 35200 RENNES contact@atalys35.fr Tél: 02 99 53 69 37 www.atalys35.fr

BOVEL (35330) " Rue du Tramway "

PLAN DE VENTE DÉFINITIF

LOT n°7



AGEIS
6A, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Email: rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	342 m ² + 24 m ²
Surface plancher / Surface imperméabilisée	180 m² / 180 m²
Cadastre	Section ZI n° 206 et 223
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035035 21 W0001
Date de l'arrêté	11/10/2021
Dossier	21019-NAN-PDV

GEOMETRE - EXPERT



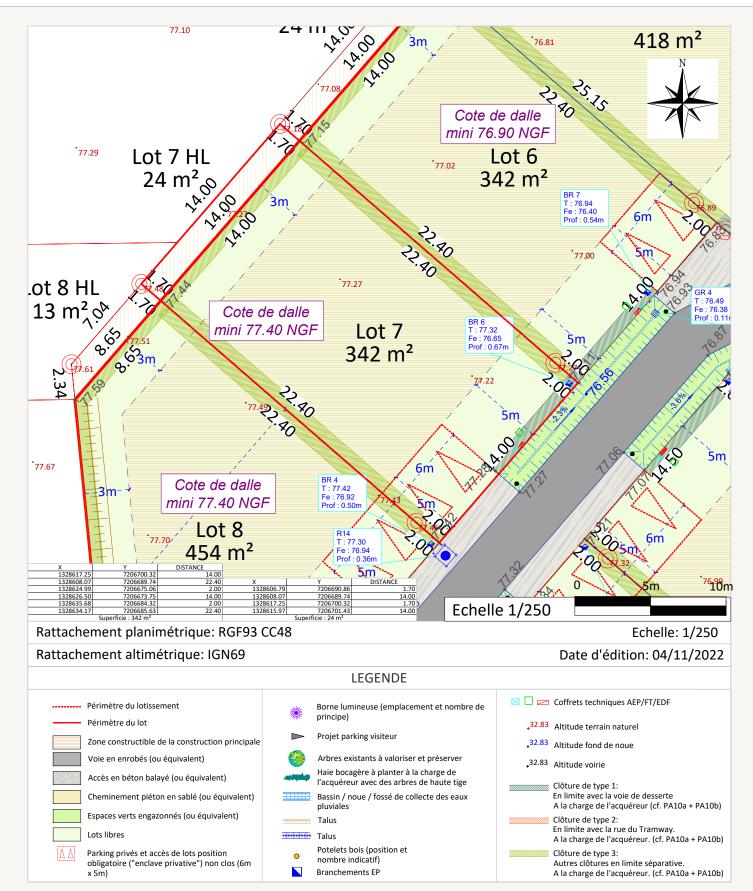
ARCHITECTE MAÎTRISE D'OEUVRE



Aude De LESQUEN 11 rue de la mairie 35120 DOL DE BRETAGNE



AGEIS
6A, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Email: rennes@ageis-ge.fr



AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de
- propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
 7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.